



REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 26 AVRIL 2016

Tafta : le traité qui inquiète la France

PIERRE TILLINAC

p.tillinac@sudouest.fr

Les uns affirment qu'il va créer de la croissance. Les autres redoutent que l'accord ne se fasse sur le dos des consommateurs et des citoyens. Des deux côtés de l'Atlantique, les négociations sur le traité dit « Tafta » plétinent depuis plusieurs mois et suscitent de plus en plus de scepticisme. Hier, en Allemagne, Barack Obama a invité les Européens à aller de l'avant. La semaine dernière, François Hollande a pourtant rappelé que la France pouvait « toujours dire non » si les conditions qu'elle avait posées n'étaient pas respectées.

1 Le Tafta, qu'est-ce que c'est ?

Les États-Unis et l'Europe ont entamé en 2013 des négociations en vue de préparer un accord visant à supprimer des barrières douanières et réglementaires. Cet accord porte plusieurs noms : Tafta (Transatlantic Free Trade Agreement), TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership), PTCE (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement).

Le 13^e cycle de négociations a débuté hier à New York. Barack Obama

souhaiterait boucler les négociations cette année, avant son départ de la Maison-Blanche, en janvier prochain. En Europe, les élections prévues en France et en Allemagne risquent de peser également sur les discussions et le calendrier. Mais la conclusion d'un accord ne constituerait, de toute façon, qu'une première étape. Le texte devrait ensuite être validé par le Congrès aux États-Unis et par les 28 pays membres de l'Union européenne, ainsi que par le Parlement européen.

2 Plus d'échanges entre l'UE et les États-Unis

L'idée est de faciliter et de développer les échanges entre l'Union européenne et les États-Unis, un marché de plus de 800 millions de personnes. Depuis les années 1990, plusieurs initiatives ont été déjà mises en place. Selon la Commission européenne, le traité en cours de négociation représenterait toutefois un tournant dans les relations UE-États-Unis. Il supprimerait les droits de douane, allégerait les démarches administratives et limiterait les restrictions aux investissements. Toujours selon la Commission, il rapprocherait les normes et

réglementations européennes et américaines sans affaiblir pour autant les règles « en matière de protection des consommateurs, de la santé ou de l'environnement ».

3 Des effets positifs sur la croissance ?

Selon les négociateurs, le Tafta devrait permettre de créer de la croissance et de l'emploi. Afin de justifier son engagement, la Commission européenne met souvent en avant une « étude indépendante » détaillant les bénéfices escomptés pour les entreprises et les particuliers. Selon ce document datant de 2013, « la croissance de l'économie européenne serait stimulée de 120 milliards d'euros ».

Pour essayer de faire comprendre les enjeux de la négociation, Bruxelles propose également plusieurs cas concrets. Dans l'un des exemples cités, il est précisé que le Tafta devrait mettre un terme aux inspections et contrôles, similaires et souvent redondants aux États-Unis et en Europe dans le domaine pharmaceutique, où les règles sur les unités de production sont les mêmes. Une telle mesure, selon la Commission, permettrait de réduire les coûts

pour les entreprises et d'offrir aux citoyens un plus grand choix de produits à des prix plus abordables.

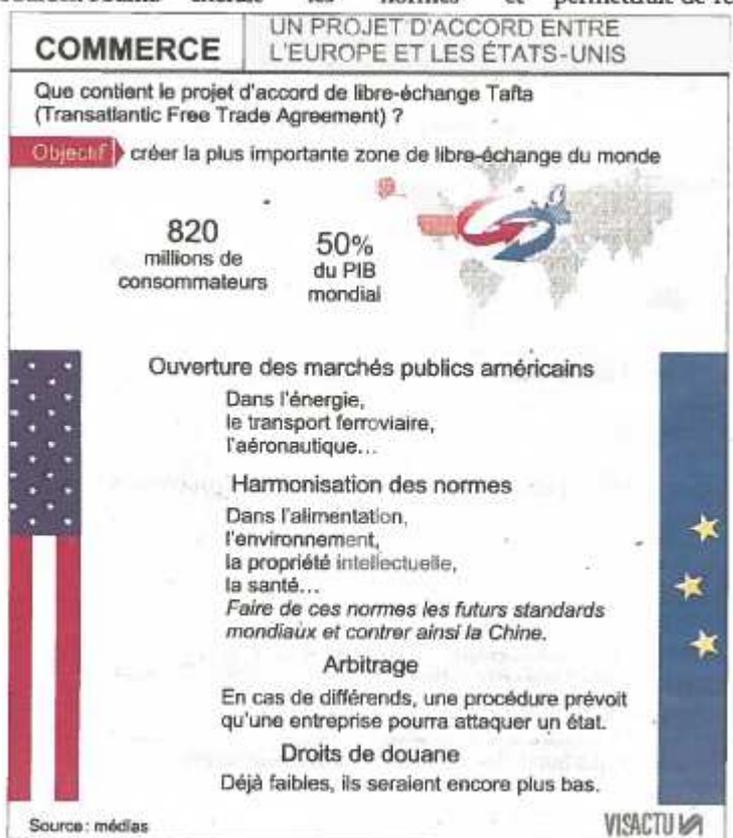
4 ... mais aussi des inconvénients

Pas toujours pour les mêmes raisons, le futur traité suscite des inquiétudes des deux côtés de l'Atlantique. En Europe, les critiques portent à la fois sur le fond et sur la forme. L'opacité des négociations est régulièrement mise en cause. Les comptes rendus des sessions de discussion sont consultables sur plusieurs sites. Certains documents restent malgré tout confidentiels, ce qui alimente les craintes sur d'éventuels arrangements au plus haut niveau.

Sur le fond, certains responsables politiques et économiques, ainsi que plusieurs associations, s'inquiètent des conséquences que son application pourrait avoir sur l'économie et les réglementations européennes. Les principaux points d'achoppement portent sur les services, l'ouverture des marchés publics, les indications géographiques protégées ou les mécanismes de régulation des conflits commerciaux.

D'un point de vue général, les opposants au traité se disent convaincus qu'il pénalisera les droits des consommateurs et la protection de l'environnement. De façon très concrète, ils brandissent la menace du « poulet au chlore », du veau aux hormones, du gaz de schiste ou des produits OGM.

Hier, la Fédération française des producteurs bovins a appelé le président de la République à refuser toute précipitation. « Les producteurs de viande bovine ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel du libéralisme », affirme la fédération, qui réclame « l'exclusion de ce secteur du champ des négociations ».



« En retour, la concurrence déferlera »

THOMAS PORCHER Très critique, l'économiste estime que l'Europe désunie ne pèse rien face aux États-Unis dans la négociation

« Sud Ouest ». Sur le papier, ce grand marché ouvert et harmonisé semble une riche idée pour lutter contre la crise et la concurrence asiatique ?

Thomas Porcher (1). Sur le papier, oui... Mais uniquement sur celui des études commandées par la Commission européenne nous promettant de la croissance et de l'emploi. Sauf que ces beaux modèles scientifiques ne pèsent pas bien lourd face aux enjeux géopolitiques.

La vente de nos avions ou de notre énergie serait pourtant plus aisée ? L'erreur que font certains est justement de penser que l'offre créera de la demande. Bien sûr, quelques débouchés s'ouvriront, comme pour les voitures allemandes, mais ne sous-estimons pas la concurrence qui déferlera en retour. Sur les dix

multinationales les plus puissantes du monde, huit sont américaines, et aucune européenne. Qu'il s'agisse de l'électronique, de la grande distribution, de l'informatique ou des services financiers, les normes européennes devront donc s'aligner sur les standards américains.

Pourquoi, dans ces négociations, le rapport de force serait-il forcément inégal ?

Si l'on ne regarde que le PIB, celui de la zone euro est effectivement plus élevé que celui des États-Unis. Sauf que les Américains ont, eux, une politique budgétaire et monétaire d'autant plus agressive que le dollar reste la monnaie du monde. Soyons sérieux, en termes de géopolitique commerciale, ils s'appuient aussi sur un commandement clair (Obama), lorsque l'Europe avance en ordre dis-



Thomas Porcher. PHOTO F. LARIE

persé, sans la moindre position commune sur le Tafta. À la demande des États-Unis, les informations relatives

au traité ne sont accessibles qu'à Bruxelles ou dans les ambassades américaines.

De la bouffe à la malbouffe, il n'y aurait aussi qu'un pas que le grand public redoute...

Aujourd'hui, bien davantage que les droits de douane, la seule chose qui empêche la viande aux hormones d'envahir le marché européen est la protection que garantissent nos normes spécifiques. Ce traité régit absolument tous les secteurs de notre vie, de la couleur des clignotants des voitures jusqu'à l'alimentation.

N'est-ce pourtant pas un moindre mal de s'entendre avec les Américains plutôt que d'être bientôt contraints de le faire avec les Chinois ?

Un moindre mal, c'est bien ça le pro-

blème. Si le Tafta affichait des normes environnementales élevées, les Chinois seraient obligés de s'aligner pour ne pas perdre leur plus grande zone de commerce. Inconsciemment, en baissant notre réglementation, nous irions hélas dans le sens qu'ils cherchent à nous imposer.

Sauf que l'absence d'accord paraît être l'issue la plus probable de ces âpres négociations...

Vingt ans déjà que ce traité est en gestation... Aucun des deux camps n'avouera jamais qu'il n'arrive pas à s'entendre avec l'autre, car ce serait un terrible aveu de faiblesse face aux pays émergents.

Recueilli par Sylvain Cottin

(1) L'économiste Thomas Porcher a publié « Tafta, l'accord du plus fort », aux éditions Max Milo.

François Hollande fait face à l'impossible équation énergétique

CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE
Le chef de l'État a indiqué qu'EDF devrait proposer la fermeture de centrales nucléaires

Quatrième rendez-vous du genre depuis le début du quinquennat, la conférence environnementale s'achève aujourd'hui à Paris. Quatre mois après la COP 21, la première journée s'est déroulée hier dans un climat de suspicion. La CGT, enfermée dans sa logique de refus tous azimuts, avait annoncé au préalable qu'elle boycotterait ce rendez-vous qui fait office de rapport d'étape sur la politique environnementale.

Les ONG sont à peine mieux disposées. France Nature Environnement, qui fédère 3 000 associations, dresse un bilan sévère du quinquennat. De l'in vraisemblable et ruineux renoncement à l'écotaxe des poids lourds, à la fin 2014, à l'entêtement de Manuel Valls à faire acte d'autorité sur le projet du nouvel aéroport nantais à Notre-Dame-des-Landes, il n'y a pas grand-chose qui trouve grâce à ses yeux.

La laborieuse mise en pratique de la loi de transition énergétique est elle aussi scrutée avec méfiance. Près des trois quarts des décrets d'application sont toujours encasés au ministère de l'Environnement. Sa traduction la plus concrète, la programmation pluriannuelle de l'énergie, n'a cessé d'être repoussée. Seule la révision du document relatif à l'essor des énergies renouvelables (la programmation pluriannuelle des investissements) vient d'être dévoilée, par Ségolène Royal.

Fermer 17 à 20 réacteurs

« Tous les textes d'application seront pris d'ici à l'été », a appuyé François Hollande à l'ouverture de la conférence, en confirmant la date du 1^{er} juillet pour la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Reste à donner corps à l'impossible, la réduction de 75 % à 50 % en dix ans de la part d'électricité d'origine



François Hollande et Ségolène Royal, lors de la conférence environnementale, à l'Élysée, hier. PHOTO MICHEL EULER/AFP

nucléaire. C'est l'objectif fixé par la loi. À consommation constante, voire déclinante sur la décennie à venir, il ne pourra être tenu sans réduire drastiquement la voilure du parc nucléaire d'EDF. Dans son rapport 2016, la Cour des comptes évoque une fourchette de 17 à 20 réacteurs (sur 58 en fonctionnement) à fermer pour y parvenir.

« EDF devra proposer la fermeture de certaines centrales » et « la prolongation d'autres », s'est borné à dire François Hollande. Il faudra de toute façon attendre deux ans et l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) sur la prolongation de la durée de vie (de 40 à 50 ans) des réacteurs français les plus anciens, pour avoir une photo plus précise de la situation. Ce sera au prochain quinquennat, ce qui est bien commode.

« Couper l'électricité »

Ce débat pollue depuis quatre ans les rapports entre le pouvoir et les écologistes. Il n'a rien à voir avec la transition énergétique nécessaire pour préserver le climat, le nucléaire étant faiblement émetteur de gaz à effet de serre. Le gouvernement s'est mis dans le pétrin tout seul en fusionnant ces deux sujets contradictoires dans une même loi.

« Je ne vais pas couper l'électricité aux Français pour donner satisfaction à des idéologues antinucléaires. Nous faisons du nucléaire qui ne dégage pas de gaz à effet de serre », s'est théâtralement indignée Ségolène Royal, hier matin, sur France Info. Peut-être aurait-il fallu s'en rendre compte avant de rédiger la loi ?

Jean-Denis Renard

Médiathèque : c'est le premier « désherbage »



Marylène Carteron, la responsable de la médiathèque (à droite), et une partie de son équipe. PHOTO S. B.

Jusqu'ici, on n'avait jamais « désherbé » à la médiathèque Marcel-Truflandier. Sortie de terre en 2001, la bibliothèque est devenue médiathèque en 2003. Mais « il arrive un moment où l'on ne peut plus pousser les murs », reconnaît Marylène Carteron, responsable de la structure. « Désherber » dans le jargon bibliothécaire s'apparente un peu en quelque sorte au jardinage. On retire des rayons les ouvrages n'ayant plus lieu d'y être.

« On parle de désherbage depuis un certain moment dans l'équipe. Bien sûr, il y a eu le déclencheur : nous changeons de logiciel professionnel cette année. Pour assurer la migration de la base culturelle, on se devait de faire un nettoyage de nos collections », explique Marylène Carteron. Et une opération de désherbage, cela ne s'improvise pas. Comme il s'agit de deniers publics, le déclassement des documents doit être autorisé par le Conseil municipal. C'est chose faite depuis le 24 mars.

La méthode IOUPI

Marylène Carteron et ses quatre agents s'attellent à la tâche lors des heures de fermeture au public de la structure. Il faut toutefois savoir que sont exclus du grand nettoyage : les DVD et le Fonds régional. Alors, sur quels critères éliminer un livre ? Un des buts des bibliothèques étant de transmettre les connaissances et savoir-

faire acquis, Marylène Carteron s'est tournée tout naturellement vers la pionnière en la matière la Bibliothèque publique d'information (BPI) de Paris qui a publié sa propre méthode de désherbage en 1986 sous forme d'un aide-mémoire à l'élimination baptisé IOUPI (I : Incorrect, fausse information ; O : ordinaire, superficiel, médiocre ; U : usé, détérioré, laid ; P : périmé ; I : inadéquat, ne correspond pas au fonds).

Une seconde vie

L'équipe de la médiathèque s'appuie en parallèle sur une base de données (les documents qui ne sont pas sortis depuis cinq ans). Une fois les ouvrages retirés des rayonnages, ils sont supprimés du logiciel informatique et ne doivent plus être identifiés comme appartenant à la médiathèque. Pour se faire code barre et cote sont recouverts d'une étiquette blanche, un cachet « rayé à l'inventaire » apposé et le tampon de la médiathèque se voit raturé.

Les livres sont alors soigneusement rangés dans des cartons (les plus abîmés iront au pilon). Certains seront donnés, d'autres viendront garnir les étals d'une brocante sur le parvis de la médiathèque à l'automne prochain. Le désherbage, ce moment certes douloureux mais nécessaire, Marylène Carteron souhaite qu'il soit désormais annuel.

Sandra Ballian

Augmentation du budget et des taxes

Vendredi dernier, les élus municipaux ont voté le budget 2016, après avoir adopté le compte administratif 2015 dont l'excédent de près de 200 000 euros a pu être reporté en 2016.

Ce qui a permis d'établir un budget sur les bases suivantes : en fonctionnement, 1 240 724€ (1 168 115 en 2015), et en investissement, 447 859€ (438 068 en 2015).

Quelques points sont à relever : le fonds de péréquation représente pour la commune un débours de 25 080 euros ; pour l'effacement des réseaux, sont prévus 50 000€ ; à l'école, l'investissement en informatique et projecteur s'élève à 20 000€ ; le remboursement des emprunts en capital s'élève à 27 851€.

Taxes locales

Dans cette conjoncture plombée par la baisse des dotations d'Etat, le conseil a suivi le maire Philippe Nifenecker et opté pour une légère augmentation des taxes locales, inchangées depuis de nombreuses années. La taxe d'habitation va passer de 6,75 à 6,95% ; la taxe foncière sur le bâti, de 16,52 à 17,02 €. La taxe foncière sur le non bâti demeure inchangée à 40,97%. Le produit fiscal attendu s'élève ainsi à 323 526 euros. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est relevée de 17,30 à 17,82 %, soit un produit attendu de 196 866 euros.

Concernant le budget assainissement, « on vit sur les excédents des



Philippe Nifenecker a été suivi par tous les élus dans l'établissement du budget 2016. PHOTO P. B.

années passées», a déclaré Jean-François Bruchon, adjoint en charge du secteur eau-assainissement. Le budget 2016 prévoit une légère baisse : en fonctionnement, 481 306€ (492 590 en 2015) et en investissement, 630 775 € (721 888 €), dont 311 920€ en remboursement des emprunts liés aux travaux effectués. Il a par ailleurs été précisé que le réseau d'eau potable de la commune accuse un déficit important en chlore qu'il n'est pas possible de compenser actuellement. La solution sera recherchée dans le cadre de la prise de la compétence eau-assainissement par Grand-Cognac en 2017.

Pierre Barreteau

CHÂTEAUBERNARD (16) ROCHEFORT-SUR-MER (17)

Nicole et Henri,
Jean-Paul et Jacqueline, ses enfants ;
Patricia et Paca, Christophe et Virginie,
Séverine, Pascal et Béatrice,
ses petits-enfants ;
Alexandre, Alexis, Josse, Chloé, Lise,
Angélo et Leelou,
ses arrière-petits-enfants ;
sa belle-sœur,
ses neveux et nièces,
ainsi que toute la famille
ont la douleur de vous faire part
du décès de

M^{me} Renée GUERIN,
née MOINOT,

survenu dans sa 95^e année.

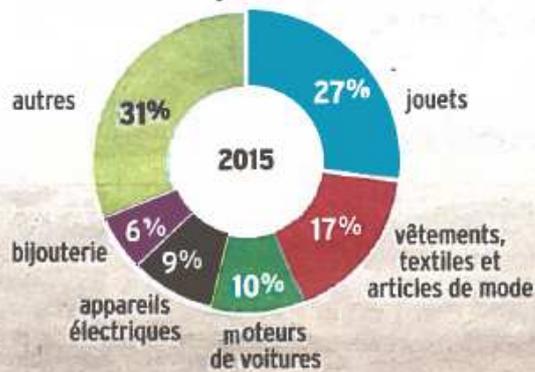
Ses obsèques religieuses seront célébrées le **vendredi 29 avril 2016, à 14 heures**, en la chapelle des Templiers du bourg de Châteaubernard, suivies de l'inhumation au cimetière de Rochefort-sur-Mer.

M^{me} Guérin repose à la maison funéraire du Plassin, entrée n° 1 à Gensac-la-Pallue, où la famille recevra les visites mercredi 27 et jeudi 28 avril de 15 heures à 17 heures.

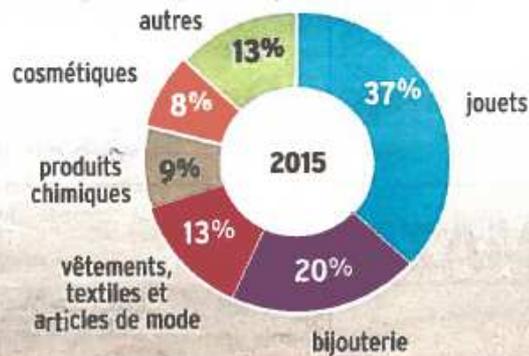
PF Hervolt - F. Leclerc,
maison funéraire du Plassin, 32, rue Balzac,
Cognac, Jarnac, Segonzac, tél. 05.45.360.360.

Produits dangereux: plus de 2.000 alertes en 2015

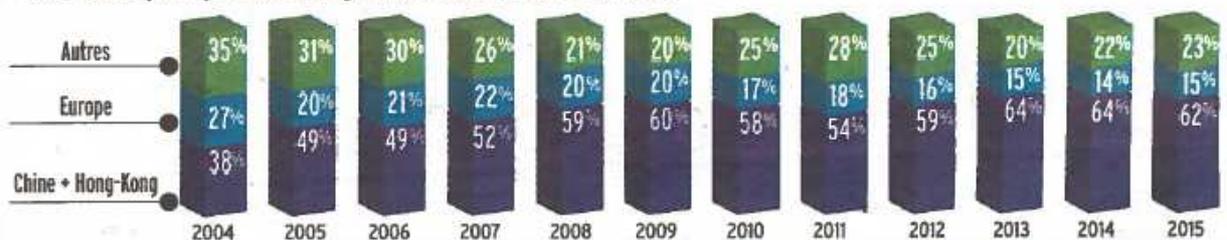
Catégorie de produits faisant le plus souvent l'objet d'alertes



Alertes signalant un risque chimique, par catégorie de produits



Les alertes pour produits dangereux ciblent surtout la Chine



(Source: Commission européenne)

POLITIQUE

Gourinchas: «Insupportable politique du gouvernement»



Michel Gourinchas et son adjointe Marianne Reynaud (à gauche), ont été interrogés par Le Figaro hier sur la baisse du nombre de militants PS. Photo archives CL

Michel Gourinchas, maire de Cognac, est ce lundi dans les colonnes du *Figaro* et s'en prend une nouvelle fois à ses ex-camarades du PS, mais surtout du gouvernement. Le journal de droite n'a pas manqué d'interroger l'élu qui a claqué la porte du PS, dans un article consacré à «l'hémorragie» des militants «lassés par la politique menée depuis 2012». Pour Michel Gourinchas, la politique du gouvernement est «insupportable»: «On ne sait même pas s'ils comprennent ce qu'ils font». Et d'assurer que «les gens me disent que j'ai eu raison, et même que j'ai bien tardé»...

Son adjointe Marianne Reynaud est également citée dans l'article et explique une des raisons de la mise à la location du local PS situé dans le quartier Saint-Jacques: «C'est compliqué de trouver des gens volontaires pour tenir des permanences et rester motivé quand on ne voit personne de la journée», explique celle qui est aussi la secrétaire de la section PS locale qui a décidé de ne plus payer moins de 400 euros de loyer mensuel pour un local aussi peu utilisé. Le *Figaro* rappelle qu'actuellement, 86.000 adhérents sont à jour de leur cotisation. En 2012, ils étaient 173.000.

■ La préfecture et le conseil départemental lancent une enquête sur l'accès aux services de la vie quotidienne ■ En Charente, les territoires ne sont pas égaux ■ Même si quelques solutions émergent.



La maison des services au public de Montembœuf, inaugurée en février, donne la possibilité d'accéder à différents services publics. Et d'autres pourraient venir se greffer.

Photo Majid Bouzzit

Le public parfois loin de ses services

Myriam HASSOUN
m.hassoun@charentelibre.fr

Ecoles, services postaux, Pôle emploi, Caisse d'allocations familiales (CAF), mais aussi boulangeries, internet, pharmacies et stations essence. Jusqu'au 27 mai, les Charentais peuvent donner leur opinion sur les difficultés qu'ils éprouvent à accéder aux services, publics et marchands, de la vie quotidienne. La préfecture et le conseil départemental de la Charente ont lancé hier une enquête sur internet et sur papier (1). Pour noter l'utilité d'une vingtaine de services, la praticité de leurs horaires d'ouverture, la facilité de s'y rendre ou la bonne compréhension des démarches dématérialisées.

» Avec cette enquête, on veut faire en sorte de savoir où développer des points d'information et d'accès aux services.

Les réponses à l'enquête seront utilisées afin d'élaborer, pour une durée de six ans, le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (Sdaasp), conformément à ce

que prévoit la loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République). Une démarche qui a pour objectif de renforcer l'offre dans les zones mal desservies. Et de réduire les inégalités.

Pas tous égaux

Car en Charente, nous ne sommes pas tous égaux face à l'accès aux services. Quand Isabelle Hilairet, 58 ans, réfléchit à son quotidien, elle estime par exemple que c'est d'un médecin généraliste dont aurait besoin sa commune de Montembœuf. «On doit attendre le mercredi pour la permanence que vient faire le médecin de Massignac chez nous. Pour certains, c'est long», fait observer cet agent social à la maison d'accueil pour personnes âgées. Autre facteur d'isolement: l'absence de station essence. «On va à La Rochefoucauld, mais ça fait un peu loin.»

Une carte tout juste établie par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) dessine un patchwork disparate dans le département en comparant les temps d'accès aux services selon son lieu d'habitation. Dans le bassin de vie d'Angoulême ou de Cognac, on met ainsi moins d'un quart d'heure en moyenne pour accéder à un éventail de services publics ou marchands, quand ce temps monte à près de 20 minutes aux alentours de Montmoreau et dépasse les 25 minutes dans le bassin de vie de Rouillac ou de Confolens. «Le Confolentais, le Sud-Charente et le Ruffécois, on le sait, sont globalement moins

bien lotis que les autres en termes d'accessibilité», indique Jean-Paul Guivarc'h, chef du service d'analyse et d'aménagement du territoire à la Direction départementale des territoires (DDT). L'enquête ne sera donc pas de trop. «On veut tendre le micro aux Charentais pour établir un diagnostic. C'est l'occasion unique de pouvoir s'exprimer», assure Jean-Paul Mosnier, sous-préfet de Confolens, référent départemental auprès de la préfecture pour l'accessibilité des services au public. «Nous invitons aussi les habitants des villes à donner leur avis. On sait que dans certains quartiers, il manque des services.»

Plus de maisons de services

Pour pallier les difficultés en milieu rural, l'État a prévu la mise en place de 1 000 maisons de services au public (MSAP) d'ici la fin de cette année. «Avec cette enquête, on veut faire en sorte de savoir où développer ces points d'information et d'accès aux services», explique François Bonneau, président du conseil départemental de la Charente. Le but, c'est d'éviter aux usagers de faire des kilomètres pour aller à Angoulême ou à Cognac.»

En Charente, la première MSAP a vu le jour dans le bureau de poste de Montembœuf en février. Mais elle peine à trouver son public: trente-six personnes seulement sont venues l'utiliser depuis l'ouverture. Pourtant, Annie Beslin, la postière, est formée pour aider

à toutes les démarches. «J'ai eu surtout des gens de moins de 50 ans qui avaient besoin de s'inscrire à la prime d'activité de la CAF et les inscriptions à Pôle emploi se font également obligatoirement sur internet maintenant, décrit-elle. Or ici, tous n'ont pas accès à l'ordinateur. Et plusieurs communes n'ont pas internet.» Pour faire venir plus de monde, la MSAP pourrait accueillir d'autres services, comme ceux des chambres consulaires. Ou des impôts. Ce dernier service est le plus plébiscité en ce moment à la MSAP de Rouillac qui reçoit, elle, environ 220 personnes par mois. Céline Pognaud, employée par la communauté de communes (CDC) du Rouillacais, voit passer dans ses locaux situés au Vingt-Sept des usagers de tout le canton, mais également d'Aigre et même de Matha. «On reçoit ceux qui ont des difficultés à obtenir des rendez-vous à la CAF, les personnes âgées que la dématérialisation des démarches met dans la difficulté, mais aussi des jeunes, adressés par la mission locale, qui ont besoin d'accompagnement dans leurs démarches.»

Quatre relais de services publics, à Barbezieux, Chalais, Saint-Séverin et Montmoreau, ont vocation, comme Rouillac, à devenir des MSAP. La maison de l'État de Confolens permet aussi d'effectuer de nombreuses démarches en étant accompagné, comme la déclaration Télépac des agriculteurs. Mais si, grâce à la mutualisation, l'État peut mailler le territoire de points d'accès aux services pu-

«Il faut changer les pratiques»

L'accessibilité aux services, c'est aussi l'écoute. Le sentiment, pour l'usager, que son dossier a bien été pris en compte. René Ballet (Photo CL) et Raymonde Jamard, les défenseurs des droits de la Charente, en savent quelque chose. Parmi les 80 réclamations qu'ils ont reçues en 2015, près de la totalité concernaient la «mission service public», c'est-à-dire un différend entre un particulier et une administration. «Les gens qui viennent nous voir ont besoin d'un contact humain que la dématérialisation a supprimé», observe René Ballet. Difficultés avec la langue et surtout avec le langage administratif, ou difficultés de maîtrise de l'outil informatique peuvent aboutir à des situations conflictuelles aiguës. «Par mail, par SMS, les organismes ne répondent pas, les gens ne savent pas si leurs dossiers ont été traités.» Les deux défenseurs des droits interviennent alors comme médiateurs. Mais pour eux, c'est clair, il faut que les pratiques changent. «On ne peut pas aller contre le sens de l'histoire, fait remarquer Raymonde Jamard. Mais il faut huiler ce système de dématérialisation, il faut que les salariés des services publics changent leurs pratiques.» Les défenseurs des droits recommanderaient un temps plus long accordé aux usagers, une personnalisation des entretiens et un vrai suivi sur les plateformes téléphoniques, l'accusé de réception systématique des mails ou des SMS. La multiplication des points d'accès aux services, via l'outil informatique, est aussi un premier pas. «Il faut également que les usagers prennent de nouvelles habitudes, que les personnes âgées par exemple apprennent, comme pour le courrier, à regarder leurs mails tous les jours.»



blics, quid du secteur marchand? «On peut inciter les jeunes à l'installation en milieu rural par le biais de subventions par exemple, affirme Jean-Paul Mosnier. Mais le but n'est pas de mettre des boulangeries ou des stations-service partout. C'est pour cela qu'il nous faut d'abord comprendre les attentes précises des habitants.» L'état des lieux durera jusqu'à la fin du mois d'août. Le schéma devrait être rédigé dans le courant de l'année 2017.

(1) Sur le site de la préfecture <http://www.charente.gouv.fr> ou du conseil départemental <http://www.lacharente.fr>. Les enquêtes sur papier sont à retirer dans les mairies.

200 jardiniers échangent plants et graines au jardin



Samedi, on a échangé plants et graines aux Jardin respectueux.

Photo CL

Quelque deux cents jardiniers amateurs ont investi samedi les Jardins respectueux de L'Yeuse, à l'occasion de la traditionnelle animation mise en place autour des échanges de graines et plants. On a ouvert portes et tiroirs où dorment des semis rares de plantes aromatiques ou médicinales. Et à midi, le stand d'accueil avait déjà enregistré quatre nouvelles adhésions à l'association des Jardins respectueux. Jean-Pierre Rafenaud, le chef des «Gourmets Gourmands», est un fidèle du rendez-vous. Il est reparti avec des graines de salsifis et de coriandre, «qu'on ne trouve nulle part ailleurs». Un couple de sexagénaires arrivait au même moment, les bras chargés de christophine ou chayotte, des cucurbi-

tacées que Christophe Colomb aurait ramené d'Amérique. «Votre blé, votre oseille ou votre monnaie du pape nous intéressent. Mais pas d'argent entre nous, sauf si vous voulez faire un don à l'association», a lancé en plaisantant Rémy Marcotte.

Le fondateur de cette institution qui essaime un peu partout en Charente, annonce pour ce samedi, un événement comparable à celui-ci, aux jardins familiaux de Saint-Fiacre à Cognac, ainsi qu'à Chalignac dans le carré des 4 B, non loin de Barbezieux, et à Vars dimanche au Logis du Portal. «Maintenant il faut empoter ou planter ce qu'on nous a amené et qui mérite de l'être. C'est pour cela qu'on ferme à 15 heures», termine Rémy Marcotte.

■ Saint-Fraigne fait partie des premiers signataires de la charte zéro pesticide ■ Elle accueillait hier plus de 90 participants pour des tables rondes et des travaux pratiques.

«Terre saine» : Saint-Fraigne fait école



Un agent de la Région fait une démonstration d'une binette électrique devant les participants de la journée.

Photo G. P.

Quentin PETIT

Une terre plus proche de l'environnement et surtout sans pesticide: c'est l'objectif du programme de sensibilisation et de partage «Terre saine». En partenariat avec l'association Re-Source, gestionnaire du bassin aquacole du Moulin-Neuf, et la mairie de Saint-Fraigne, Gaëlle Moreau, de l'ex-région Poitou-Charentes, et son équipe ont organisé hier une rencontre sur ce thème à Saint-Fraigne. Depuis 2009, la charte «Terre saine, votre commune sans pesticide» propose une journée de formation et d'échange par an dans chaque département. Cette journée technique d'échange d'expérience et de démonstrations de matériel est destinée, à terme, à supprimer l'usage des pesticides dans l'espace public. Le village de Saint-

Fraigne aux quatre papillons, qui symbolise le niveau ultime d'écoresponsabilité vis-à-vis des pesticides, semble être la commune idéale pour accueillir cette journée participative. «Nous faisons partie depuis 2009 des communes signataires. Avec zéro pesticide utilisé, nous faisons partie des 49 collectivités les mieux notées de France», assure Franck Bonnet, le maire. Plus de 40 communes dont 90 élus et agents municipaux ont participé aux tables rondes et démonstrations techniques.

«Que de bons retours»

La journée s'articule en deux parties distinctes: d'abord des tables rondes autour des risques sanitaires liés aux pesticides, la formation et les actions d'entretien des espaces verts. La sénatrice Nicole Bonnefoy, particulièrement impliquée, a animé elle-même un des

«
Cela demande
une triple implication
à la fois des agents
municipaux, des élus
et de la population.»

débats. Après un repas, la seconde partie de la journée avait pour but la démonstration des équipements utiles à la mise en place de la charte écologique et la visite des espaces concernés de la commune. Les participants ce se sont scindés en quatre groupes pour évoluer autour des différents ateliers. «Depuis 2014, le «stage» que nous proposons est toujours complet. Parfois nous devons même refu-

ser certaines inscriptions et pour le moment, nous n'avons que de bons retours», précise Gaëlle Moreau, responsable, de la présentation de la charte aux collectivités territoriales. La mise en place d'une démarche comme celle-là demande des investissements matériels comme la binette électrique surnommée «Mademoiselle Binette» qui permet d'éliminer les mauvaises herbes sans produit chimique mais aussi un investissement personnel. «Cela demande une triple implication à la fois des agents municipaux, des élus et de la population pour appliquer au mieux la charte «Terre saine», explique Marine Tallon, animatrice de l'association Re-Source. Ce soir à 20 heures, sera présenté à la maison de l'eau de Saint-Fraigne, un film tout public sur les changements climatiques et les solutions existantes. Entrée gratuite.

Fortunes diverses

U12/U13: L'équipe 1 d'Olivier gagne par forfait (3-0) sans se déplacer à Angoulême Basseau, en manque d'effectif. L'équipe 2 de Pascal se déplaçait à Jarnac 3. Elle est composée de Florentin (goal), Lucas B, Paul, Arthur (Cap.), Adam, Louis, Arnaud, Lucas V, Maxime, Enzo, Clémentine et Liam. Le coach s'attend à un match équilibré entre deux équipes qui sont à peu près du même niveau. Mais ce n'est jamais facile de jouer au football sur un terrain qui est petit et en mauvais état. Il demande aux enfants d'être collectifs et surtout d'être combattifs. Le mi-temps équilibrée où il y a de l'envie de la part des joueurs et du répondant dans les duels. À cet effet, dès la 5e minute Liam déborde sur son côté gauche et frappe... au dessus. Quelques minutes plus tard, c'est un coup franc indirect contre nous et dans la surface qui est sifflé par notre ami Daniel (Florentin s'est saisi du ballon avec les mains sur une passe en retrait d'Arnaud), le coup franc est tiré mais sans danger, enfin presque. À la 20e minute, c'est Liam qui marque d'une frappe croisée sous la barre suite à une belle ouverture d'Enzo (0-1). Puis, il y a cette balle de 0-2 juste avant la mi-temps, seulement Liam, par excès d'individualisme, tente de frapper au but dans un angle fermé alors qu'il peut tranquillement donner son ballon à Clémentine, toute seule au second poteau. Il s'excusera dans la foulée. Deuxième mi-temps, la défense n'est plus dans le match. Jarnac égalise puis mène au bout de 10 minutes de jeu (2-1). À la 11e, c'est Liam qui marque sur un corner direct, bien aidé par le portier

adverse (2-2). Les occasions se multiplient mais les joueurs sont maladroits devant le but. Heureusement que Florentin est là (pas de match de l'équipe 1 suite au forfait de Basseau) car il sauve l'équipe de la défaite à la fin du match en allant gagner son duel dans un face à face avec l'attaquant adverse. Score final: 2-2. Pascal a vu beaucoup d'envie et de motivation de la part des joueurs mais il y a eu trop de contrôles ratés et trop de mauvaises passes pour voir du jeu. Un manque de réalisme devant le but et par moment un manque de concentration en défense. Les enfants sont contents de leur après-midi et c'est là l'essentiel. Merci à Alexandre et Daniel pour l'arbitrage et à tous les parents venus voir les enfants.

U14/U15: dernier week-end de vacances oblige, c'est en fait une journée reportée du 12 mars qui a été ainsi calée par le District. Beaucoup de matches de reportés certes mais ce ne sera pas le cas de l'équipe de Michel et Christian puisque Soyaux ne peut pas recevoir en semaine et à ce jour plus aucun samedi de libre. Donc malheureusement, faute de joueurs suffisants, défaite par forfait (3-0 mais surtout 0 point contre un concurrent direct).

U17/U18: l'équipe 1 de Laurent gagne à domicile 5-1 contre Etagnac. L'équipe 2 de Lucas gagne aussi par forfait (3-0) contre Saint Angeau.

Fessenheim sera bien fermée

François Hollande et Ségolène Royal ont voulu montrer hier, au premier jour de la conférence environnementale, que la transition énergétique du pays était bel et bien engagée.

«**T**ous les textes d'application (de la loi sur la transition énergétique promulguée en août 2015) seront pris d'ici l'été», a assuré hier François Hollande, au premier jour de la conférence environnementale, rendez-vous annuel qu'il a institué entre ONG, élus, patronat, syndicats et le gouvernement. Près des trois quarts des décrets d'application sont encore en attente.

«La politique énergétique de la France a été fixée par cette loi», a rappelé le président, alors que la publication d'un document détaillant l'évolution des différentes énergies, notamment nucléaire, jusqu'en 2023 a été plusieurs fois reportée.

Plusieurs objectifs ont été entérinés: réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, baisse de la part des énergies fossiles et nucléaire.

«Pour atteindre à l'horizon 2025 les 50% (d'électricité d'origine nucléaire, contre 75% aujourd'hui), ce que nous devons faire en termes de renouvelables puis de nucléaire sera présenté», a-t-il assuré, en confirmant la date butoir du 1^{er} juillet pour la publication de la très attendue «programmation pluri-annuelle de l'énergie». «Cela suppose de faire d'abord monter les renouvelables encore plus rapidement», a-t-il ajouté.

«Le décret abrogeant l'autorisation d'exploiter Fessenheim sera pris cette année», a confirmé le



Montée en puissance des énergies renouvelables, fermeture de Fessenheim, prix donné au carbone: Hollande a donné des gages hier sur la transition énergétique. Photo AFP

chef de l'Etat, qui s'était engagé à fermer la centrale alsacienne pendant son mandat. Ensuite, après l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) sur l'état du parc nucléaire prévu en 2018, «EDF devra proposer la fermeture de certaines centrales» et «la prolongation d'autres», a prévenu François Hollande.

Pour Benoit Hartmann, porte-parole de l'ONG France nature environnement (FNE), «la confirmation du 1^{er} juillet est une bonne

nouvelle», mais «la loi n'a pas vraiment les moyens de ses ambitions», notamment pour la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et les transports.

Emissions d'obligations vertes

Ségolène Royal, la ministre de l'Environnement et de l'Energie, a elle aussi mis l'accent sur les énergies renouvelables, un domaine où la France n'est qu'en 16^e position en

Europe. Des objectifs pour 2023 seront publiés aujourd'hui ou demain. Pour la production d'électricité, les parcs éolien terrestre et solaire photovoltaïque doivent respectivement doubler et tripler. Dans la production de chaleur, la part des renouvelables (bois, biomasse, géothermie) devra augmenter de plus de 50%.

Cette 4^e conférence s'est ouverte trois jours après la signature par plus de 170 pays à New York de l'accord sur le climat, scellé en décembre à Paris lors de la COP 21.

Pour montrer la voie, François Hollande a annoncé que la France serait le premier pays à émettre des «obligations vertes» pour financer des projets environnementaux. «Paris pourrait devenir leader de la finance verte», s'est réjoui Pascal Canfin du WWF France.

François Hollande a aussi dit vouloir agir sur la tarification du carbone, un outil indispensable pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, principalement dues aux énergies fossiles. En espérant entraîner dans son sillage d'autres pays, la France va mettre en place «un prix plancher» pour la tonne de carbone dans la production d'électricité et œuvrer pour la réforme du marché carbone européen, entravé par des prix trop bas (quelques euros la tonne).

Gros sujet de discorde, le référendum local sur le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes n'était pas à l'ordre du jour.